

Berne, le 21 Novembre 2019

*(Envoyé par courriel aux nouveaux membres du Conseil national)*

**Séance du CN du 2.12.2019 – objet 15.438e (In.Pa. Berberat « Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral »)**

Madame la conseillère nationale,  
Monsieur le conseiller national,

Je tiens tout d'abord, au nom de Transparency International Suisse, à vous féliciter pour votre élection.

Section suisse de la première organisation mondiale de lutte contre la corruption, nous mettons tout en œuvre pour garantir une prévention efficace de ce fléau en Suisse, dans l'optique de préserver et de promouvoir durablement l'intégrité de nos magistrats et des acteurs de notre économie. À cette fin, nous œuvrons notamment à améliorer la légitimité et la transparence du lobbying et, de la sorte, à renforcer la confiance des citoyennes et citoyens dans le système politique et ses acteurs.

Nous avons étudié dans le détail l'objet **15.438** (In.Pa Berberat), que vous examinerez le 2 décembre prochain. Nous avons également eu l'occasion de prendre part à une audience de la CIP-CE sur ce sujet et d'établir ainsi un dialogue direct avec ses membres.

La commission de votre Conseil chargée de l'examen préalable vient de décider, à une seule voix de majorité, de recommander au plénum de *ne pas entrer en matière* sur le projet de loi du Conseil des États, ce que nous déplorons vivement, car ce projet contient des améliorations, qui, si elles sont ponctuelles, n'en demeurent pas moins importantes (en matière d'accès des lobbyistes externes au Palais fédéral, en particulier).

Avant le premier examen par le Conseil national l'été passé, nous avons adressé une lettre à vos prédécesseurs pour leur demander d'entrer en matière et de saisir l'occasion d'adopter des améliorations, même ponctuelles, comme l'a fait le Conseil des États lors de deux sessions qu'il a tenues depuis cette date. Nous joignons à la présente cette lettre, dont la teneur a conservé toute son actualité.

Nous vous exprimons d'ores et déjà notre gratitude de bien vouloir examiner notre requête, en **espérant que vous déciderez d'entrer en matière, suivant en cela la proposition de la minorité de la commission.**

Notre directeur, M. Martin Hilti, ou le soussigné se feront un plaisir de répondre à vos questions et se mettent à votre disposition pour un entretien personnel.

Je vous prie de croire, Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national, en l'assurance de ma considération

Alex Biscaro

Directeur adjoint, Transparency International Suisse

Annexe: [lettre au Conseil national du 6 juin](#)